

Attestation de sensibilisation Dispositif FRET21 du Programme EVE 2

Le Programme EVE 2 (Engagements Volontaires pour l'Environnement des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs) vise la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des acteurs professionnels du transport et de la logistique (transporteurs, commissionnaires de transports, chargeurs) à améliorer leur performance énergétique et environnementale liées à leur activité de transport. Le programme s'appuie sur trois dispositifs d'engagements volontaires : Objectif CO2 pour les transporteurs et les grossistes, EVcom pour les commissionnaires, FRET21 pour les chargeurs, ainsi que sur une plateforme d'échange de données environnementales entre les acteurs du transport.

EVE est un programme créé dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) soutenu par l'État pour favoriser la transition énergétique et financé par les fournisseurs d'énergie. Le programme est porté par l'ADEME, Eco CO2 et les organisations professionnelles du transport et de la logistique (AUTF, CGI, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF).

Il contribue à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques associées à vos activités et valorise votre niveau de performance environnementale.

Le dispositif Fret 21 offre aux entreprises chargeurs la possibilité de s'engager volontairement à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport de leurs marchandises (flux France à minima).

Ce document ne vous engage pas, mais permet à l'ADEME de comptabiliser le nombre d'entreprises sensibilisées.

L'entreprise, dénomination entreprise ou établissement :

Adresse :

Code postal : Ville :

SIRET : Activités principales :

En la personne de Monsieur, Madame (Nom, prénom) :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Confirme par la présente attestation avoir reçu personnellement, par un représentant de l'AUTF, une information relative à l'ensemble du Programme et au dispositif FRET21, portant notamment sur :

- Les bénéfices de la démarche pour l'environnement, le secteur des transports et la chaîne logistique
- Les objectifs du Programme EVE 2 et les bénéfices de la démarche pour son entreprise
- Les principes essentiels du dispositif FRET21 et sa place dans le Programme EVE 2
- Les principes de la plateforme d'échange de données environnementales du transport
- Les modalités pour s'engager dans FRET21.

Mode de sensibilisation : en présentiel **ou** en distanciel

Les données ci-dessus sont recueillies par l'ADEME et la société Eco CO2 en charge de l'accompagnement technique des entreprises sur le Programme EVE 2 Transport et Logistique afin de traiter et suivre votre demande, vous contacter ou vous transmettre des informations complémentaires.

En signant la présente attestation, je consens à ce que mes données personnelles soient traitées conformément à la politique de protection des données à caractère personnel de l'ADEME disponible sous <https://www.ademe.fr/lademe/infos-pratiques/politique-protection-donnees-a-caractere-personnel>

J'accepte de recevoir les actualités et les invitations aux événements du Programme EVE 2

Fait à, le

Pour l'AUTF

Pour la personne ayant reçu la sensibilisation

(Signature)

(Signature)